

DEPENSES

ECOLES applicable du 1er septembre 2025 au 10 juillet 2026

1°)		2024	2025
a)	GARDERIES / Crédit de fonctionnement par école maternelle ou primaire	135,00 €	137,50 €
b)	Pharmacie (par école)	106,00 €	108,00 €
c)	Abonnements (périodiques, informatique...)	210,00 €	214,00 €
d)	NOEL / goûter- cadeaux (jouets, livres, chocolats...) à l'attention exclusive de l'enfant en maternelle		
	<i>Par enfant de Bar-sur-Aube</i>	11,30 €	11,50 €
e)	FOURNITURES SCOLAIRES / PAR ELEVE	45,50 €	46,00 €
	<i>y compris papeterie, petit matériel, jeux, livres bibliothèque...</i>		
	Supplément par élève pour les CLIS :	10,40 €	10,60 €
f)	MANUELS SCOLAIRES (par école primaire)	445,00 €	450,00 €
g)	CLASSES DE MER, DE NEIGE, VERTES, etc.../ SUBVENTION pour l'année scolaire	28,90 €	29,50 €
	<i>Par enfant de Bar-sur-Aube (1 classe par école)</i>		
h)	ATTRIBUTION D'UN CREDIT POUR TRANSPORT DES ELEVES pour l'année scolaire		
	ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES par enfant (Bar sur Aube et extérieur)	2,03 €	2,05 €